

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020**

**L'an deux mille vingt, le 14 octobre à 20 heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

**Présents** : BAEZA Richard ; BIHLET Daniel ; BOS Pascal ; BOSSANE Apolline ; CHAMBAUD Sébastien ; GUICHARD Bernard ; HECTOR BELLIER Véronique ; LEDOUX Aline ; LUNEL Gérard ; MARTINEZ Emmanuelle ; MONTAGNE Sonia ; MONTELMARD Chrystelle ; MOYROUD Christophe ; RIVOIRE Beatrice ; RODILLON Bernard ; ROLLET Brigitte ; TEUFERT Romain ;

Pouvoir(s) : TEUFERT Romain à LUNEL Gérard ;  
BRIATTE Sandrine à BOS Pascal  
REYNAUD Claude à MONTELMARD Chrystelle

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Quorum : 10

Secrétaire de séance : LEDOUX Aline ;

Date de convocation : 02/10/2020

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 09 septembre 2020.

### **1- Projet Panneaux photovoltaïques ROVALER**

Compte tenu du désistement de ROVAER et de l'avancée du dossier sur ce sujet. La délibération est reportée à une date ultérieure. Ce sujet suscite déjà beaucoup de questions.

### **2- CONVENTION RETRAITE CDG 26**

Vu la convention assistance retraite signée le 26/06/2015 ;

Vu les avenants successifs portant convention jusqu'au 31/12/2019.

Vu le projet de convention assistance retraite dont la durée est du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;

Cette convention est passée avec le centre de gestion de la Drôme afin d'assister la commune dans les préparations des dossiers retraites des agents communaux et de faire le lien avec les caisses comme la CARSAT, la CNRACL et la MSA.

Au vu des éléments présentés, du nouveau service QCIR et des tarifs appliqués au 01/07/2020 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'assistance retraite pour la durée 2020-2022 ;
- APPROUVE le choix de la réalisation totale pour son article 1 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout documents afférents ;

### **3- SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS**

Dans le cadre du BP 2020, Monsieur le Maire propose la répartition suivante selon le tableau ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Demande de subvention</b>	<b>Proposition soumise au vote</b>	<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>Total proposé au vote</b>	<b>subvention 2019</b>
Bibliothèque	2 860,00 €	2 860,00 €		2 860,00 €	2 860,00€
CDF	2100,00 €	2100,00 €		2100,00 €	3000,00€
GYM	400,00 €	400,00 €	150,00€	550,00 €	400,00 €
Anciens combattants	120,00 €	120,00 €		120,00 €	120,00 €
Total	5480,00 €	5480,00 €	150,00 €	5630,00 €	6 380,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le tableau pour l'allocation des subventions aux associations
- Charge Monsieur le Maire de l'attribution de ces subventions pour l'année 2020

### **4- VOIRIE COMMUNALE : DENOMINATION DE VOIRIE/ RACCORDEMENT POSTAL**

Suite au déclassement pour aliénation partielle de la parcelle WL11, du domaine public de la commune de Saint Paul les Romans vers un domaine privé, il est proposé de modifier la dénomination de la voirie restante à la commune :

Impasse des chirouzes.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE cette dénomination :
- CHARGE Monsieur le Maire à notifier cette voirie pour le raccordement postal et à actualiser le plan communal de voirie ;

### **5- AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2021**

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants soumis aux avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

L'avis du conseil municipal est sollicité sur la liste des dimanches suivants :

- 10 janvier 2021 ;
- 09 mai 2021 ;
- 27 juin 2021 ;
- 29 août 2021 ;
- 05 septembre 2021 ;
- 28 novembre 2021 ;
- 05 décembre 2021 ;
- 12 décembre 2021 ;
- 19 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil avec 14 voix POUR, une voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

DÉCIDE :

- DE DONNER un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2021 à savoir 10 ouvertures dominicales aux dates listées ci-dessus :
- DE PRÉCISER que Valence Romans Agglomération sera saisie pour avis conforme ;
- DE PRÉCISER que les dates seront définies par un arrêté du Maire après consultations des instances représentatives,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

## **6- AUTORISATION COMMERCE AMBULANT**

Madame TRAN Thi Yen, de la société ETOILE VIETNAM, sollicite le conseil municipal pour une autorisation d'occupation du domaine public pour un emplacement située à la montée de la gare à Saint Paul Lès romans face à la place de la Tuilerie pour un commerce ambulant de cuisine vietnamienne les mercredi soir, semaine paire de 18h à 22h à partir du 1er novembre 2020 et ce pour une année ;

Le propriétaire du commerce est titulaire d'une carte grise VASP et des autorisations de la chambre des métiers et de l'artisanat pour exercer son activité.

Pour rappel les tarifs en vigueur s'élèvent à 10 euros pour le droit de stationnement hebdomadaire ;

En cas de souhait d'arrêter l'activité en cours d'année, il est tenu de respecter un préavis de deux mois pour en informer la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame TRAN Thi Yen, de la société ETOILE VIETNAM à exercer son activité, au lieu-dit « montée de la gare » à St paul les romans les mercredis soir, semaine paire de 18h à 22h à partir du 1er novembre 2020 et ce pour une année ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de l'arrêté d'autorisation correspondant.

## **7- SUBVENTION SDED 2020- ISOLATION BATIMENTS COMMUNAUX**

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED. Cette adhésion fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 10/04/2018.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire, en application du règlement joint en annexe, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation des logements communaux de la commune. ( rue du colombier, rue du vieux village, chemin de l'église)
- DE CEDER au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

## **8- PARTICIPATION COMMUNALE DEPART A LA RETRAITE AGENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite d'un agent des services périscolaires de Saint-Paul-lès-Romans, en novembre 2020 et précise qu'une réception sera organisée en mairie début 2021 en son honneur, dès que les règles de rassemblement le permettront au vu de la gestion de la crise de la COVID-19.

Il est ainsi proposé que la commune lui offre un cadeau à cette occasion en remerciement de ses 34 années de services rendus pour la commune ; Le montant proposé est de 300 euros.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à participer à un cadeau pour un montant de 300 €
- Et précise que cette dépense sera mandatée à l'article 6232 (fêtes et cérémonies).

## **9- Questions diverses**

Rappel des futures réunions :

- ❖ 19 octobre 2020 : Petit déjeuner organisé entre les agents administratifs scolaires et la commission afférente à 8h30.
- ❖ Commission urbanisme à 20h00 : 15 personnes sont présentes.
- ❖ 20 octobre : Déjeuner des élus/agents : 8 conseillers n'y participeront pas.
- ❖ Le bulletin de la commune avait une rubrique anciennement intitulée « Les Trésors saint-paulois », qui brossait le portrait d'un habitant aux dons singuliers. Cette chronique devrait refaire son apparition. Aussi ; ne pas hésiter à communiquer des noms aux chargés de rédaction.
- ❖ Date des prochains vœux du Maire, à la Salle des Fêtes, le 10 janvier 2021 à 11h00.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020 A 20H**